

Compte rendu de réunion de Conseil municipal

Mardi 24 janvier 2023 à 19h30



L'an deux mille vingt-trois, le vingt - quatre janvier à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUAULT, Maire.

Présents : MM./MMES., Stéphane ROUAULT, Thérèse MAINGUY, Didier GUILLOUËT, Philippe SALÉ, Mme Brigitte KERAUTRET, Dominique CALMELS, Gwénaël BROGARD, Paul de VAUCORBEIL, Jean-Michel HUET, Nathalie DACQUAIT, Pascaline GUYOT

Absent(s) : Sandy GODARD
Loïc THORON
Katell VINCENT donne procuration à Didier GUILLOUËT
Anaïs CHEVALIER donne procuration à Thérèse MAINGUY

Secrétaire de séance : Philippe SALÉ

*_**

✓ Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Le Conseil Municipal désigne M. Philippe SALÉ en tant que secrétaire de séance.

✓ *Le Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 20 décembre 2022 est validé à l'unanimité*

1°) Gestion des biens

a) Bâtisse 7 rue Daniau – avancée des travaux

M. Philippe SALÉ, conseiller délégué en charge de la gestion des biens communaux, informe l'assemblée sur l'avancée des travaux. Il y a entre 3 et 4 semaines de retard par rapport au planning. Le charpentier doit commencer à intervenir mi-février.

b) Bâtisse 2 rue Daniau – réunion

Une réunion d'échange sur le projet de rénovation de la maison accolée au café de la forge est programmée le Jeudi 2 février 2023 à 10h00 en mairie. Cette réunion permettra d'échanger avec le cabinet d'architecte SOCLE.

2°) Communication, évènements, jeunesse et vie associative

a) Dispositif argent de poche

La commune de GUILLAC souhaite mettre en place le dispositif « Argent de poche » afin de proposer des missions d'une aux jeunes résidants la commune.

Mme Thérèse MAINGUY, adjointe, propose à l'assemblée d'offrir la possibilité aux jeunes guillacois(e)s âgés de 16 à 17 ans d'effectuer des travaux de proximité (entretien, rangement...) pour le compte de la commune.

Ces missions comportent un caractère éducatif et formateur en impliquant les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie et en leur permettant de participer à une action citoyenne.

Les missions, correspondant à une journée de travail de 3 heures 30 (dont 1 demi-heure de pause), sont proposées pendant les vacances scolaires et sont limitées à 20 demi-journées par jeune et par an. Un tirage au sort pourra être effectué en fonction du nombre de candidatures reçues.

Les jeunes sont encadrés par un référent, employé du service concerné ou élu de la commune. En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité de 15 euros par mission, effectuée par virement (mandat administratif).

Chaque jeune souhaitant participer à ce dispositif devra retirer un dossier d'inscription en mairie et retourner l'ensemble des pièces demandées.

Mme Thérèse MAINGUY propose au conseil municipal de valider la mise en place de cette opération comme énoncée ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant à demander les subventions afférentes à ce dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 11

Votants : 13

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 13

majorité absolue : 8

POUR : 13

Contre : 0

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **DÉCIDE d'autoriser la mise en place du dispositif « Argent de poche »**
- **AUTORISE le maire ou son représentant à demander les subventions afférentes à ce dispositif**

b) Site internet de la commune

Mme Thérèse MAINGUY, adjointe, fait part à l'assemblée de l'avancement du projet concernant la refonte du site internet.

Une arborescence de 4 onglets a été proposé : « Vivre », « Découvrir », « La Mairie » et « Agenda ».

Un groupe de travail se réunira afin d'approfondir le sujet.

c) Préparation du flash « Guillac en bref »

Mme Thérèse MAINGUY, adjointe, fait part au conseil, que du fait de l'avancée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un flash sera à publier fin février.

3°) Finances

a) Voirie – subvention exceptionnelle

L'assemblée est informée que le conseil départemental du Morbihan a versé 50 000€ au titre de la subvention exceptionnelle concernant le projet de réfection de voirie communale 2023.

4°) Ressources humaines

a) Horaires des agents du service technique

L'ensemble des agents du service technique commence désormais à 8h00 tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, et finit à 16h30.

b) Renouvellement de contrats

Le contrat de M. HARNIEH prenait fin le 16 janvier dernier. Il a été renouvelé pour une durée de 6 mois, soit, jusqu'au 16 juin 2023. Ce dernier pourra être recruté par voie de mutation par la suite.

Le contrat de Mme PESQUET arrive à son terme le 31 janvier prochain. Cette dernière assure le service à la cantine, soit 6h/semaine durant les périodes scolaires. Son contrat sera renouvelé jusqu'au 7 juillet 2023.

Mme TANO qui sera prochainement en arrêt de travail, il est proposé à l'assemblée de recruter Mme VOISIN pour effectuer le remplacement jusqu'au 30 juin 2023. Il est proposé de la recruter à temps non complet sur deux postes : 5/35ème en tant qu'adjoint administratif (IB 367/ IM 340) et 24/35ème en tant qu'adjoint du patrimoine (IB 367/IM 340).

Après avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 11

Votants : 13

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 13

majorité absolue : 8

POUR : 13

Contre : 0

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **DÉCIDE de recruter Mme Marie-José VOISIN pour remplacer Mme TANO ;**
- **AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document concernant le recrutement**

5°) Affaire scolaires et sociales

a) Plan communal de Sauvegarde – mise à jour

L'assemblée procède à la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

Le PCS ont pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

<http://www.e-guidedumaire.com>

Ce dernier sera ensuite envoyé aux services préfectoraux.

b) Voyage scolaire – demande de subvention

Pascaline GUYOT, conseillère municipale déléguée, fait part à l'assemblée de la demande de subvention du lycée La Mennais de Ploërmel (56) à l'occasion des différents voyages scolaires programmés.

Ainsi, pour toutes sollicitations, provenant d'établissements scolaires, relatives aux voyages scolaires, il est proposé ce qui suit :

- Pas de participation pour un voyage d'une seule journée ne comportant pas de nuit à l'extérieur
- Versement d'une subvention de 20,00 € par élève lors d'un voyage d'une durée de 2 ou 3 jours avec 1 ou 2 nuits à l'extérieur,
- Versement d'une subvention de 40,00 € par élève lors d'un voyage d'une durée d'au moins 4 jours avec 3 nuits au moins à l'extérieur,
- L'attribution d'une subvention par élève par année scolaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 11	Votants : 13	
Abstention : 0	Suffrages exprimés : 13	majorité absolue : 8
POUR : 13	Contre : 0	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision suivante :

- **APPLIQUER les tarifs proposés ci-dessus ;**
- **VERSER Les subventions correspondantes directement aux établissements scolaires demandeurs.**

6°) Culture et patrimoine

a) Médiathèque – choix d'un nom

Mme Dominique CALMELS, conseillère déléguée, informe le conseil que la commission Culture et Patrimoine a retenu six noms pouvant être donnés à la Médiathèque. Elle propose à l'assemblée de faire le choix final par vote à bulletin secret. Après le dépouillement, c'est le nom de GUILLATHÈQUE qui est retenu.

La Médiathèque s'appelle donc la GUILLATHÈQUE

7°) Urbanisme

a) Plan locale d'urbanisme – études complémentaires

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée de l'élaboration du plan local d'urbanisme. Il informe l'assemblée qui est nécessaire de réaliser des études complémentaires : l'évaluation environnementale pour un montant de 4 200 € HT et le zonage eaux pluviales pour un montant de 4 700 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 11	Votants : 13	
Abstention : 0	Suffrages exprimés : 13	majorité absolue : 8
POUR : 13	Contre : 0	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la tranche optionnelle « évaluation environnementale » pour un montant de 4 200 € HT ;**
- **APPROUVE la tranche optionnelle « zonage eaux pluviales » pour un montant de 4 700 € HT ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'élaboration du PLU.**

b) Parcelle ZW n°121 – achat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mme BALDASSINI, propriétaire de la parcelle ZW n°121 d'une superficie de 31 660 m², située près de la halte nautique, qui est actuellement en vente au prix de 25 000 €.

Cette acquisition permettrait de réaliser une réserve foncière en vue de devoir réaliser des bassins de rétentions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 11	Votants : 13	
Abstention : 0	Suffrages exprimés : 13	majorité absolue : 8
POUR : 13	Contre : 0	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la proposition d'achat de la parcelle cadastrée ZW n° 121 pour un prix de 25 000 € hors frais de notaire ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document permettant de conclure l'achat de la parcelle suscitée.**

8°) Questions diverses

a) Police pluricommunale – convention

La convention signée entre les communes de Josselin, Guillac et La Grée St Laurent a été approuvée par la Préfecture du Morbihan. Un groupe de travail va être constitué afin de statuer sur les missions qui seront confiées à la Police Pluricommunale

b) Ploërmel Communauté – aménagement des territoires de Ploërmel communauté

Le service « aménagement des territoires » de Ploërmel communauté est venue en mairie le 13 janvier dernier présenter les évolutions en matière d'urbanisme dans les années à venir. Le service se rapproche des communes afin de travailler ensemble sur le foncier pour l'optimiser au maximum et propose également une aide dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

c) Désignation du correspondant "incendie et secours"

La loi MATRAS impose aux communes de nommer un correspondant « incendie et secours ». Dominique CALMELS sera nommé par arrêté pour être correspondante « incendie et secours »

Le Maire,
Stéphane ROUAULT

